

Attractivité fiscale, attractivité globale : quel dilemme ?

Fiscal attractiveness, global attractiveness: what dilemma?

أ. نسيمة فريال بلعلي، جامعة قسنطينة 2، الجزائر

تاريخ التسليم: (18 /03 /2015)، تاريخ التقييم: (07 /04 /2015)، تاريخ القبول: (30 /04 /2015)

Résumé

Un secteur privé florissant contribue à promouvoir une économie en expansion et plus diversifiée, car il permet à de nouvelles entreprises d'investir, de créer des emplois et de développer leurs activités, ce secteur est la principale source des recettes fiscales nécessaires pour financer les dépenses publics.

Les pouvoirs publics jouent à cet égard un rôle crucial car ils apportent une dynamique au cadre des entreprises en instaurant un climat favorable aux affaires.

L'objectif de notre recherche est de répondre à la problématique suivante :

Est -ce qu'une bonne attractivité fiscale rime toujours avec une bonne attractivité globale ?

Pour cela, nous allons examiner tous d'abord le classement de l'Algérie au niveau fiscale, puis son classement au niveau global (climat des affaires) et en fin on discutera la relation existante entre les deux attractivités, fiscale et globale.

Mots clés : Attractivité fiscale, attractivité globale, Algérie

المخلص

يساهم ازدهار القطاع الخاص في تطوير الاقتصاد وتوحيه، كما أنه يسمح لشركات جديدة بالاستثمار وخلق فرص العمل وتطوير أنشطتها، هذا القطاع هو المصدر الرئيسي للإيرادات الضريبية اللازمة لتمويل النفقات العامة للدولة.

تلعب السلطات العامة دوراً حاسماً في هذا الصدد لأنها المسؤولة على إنشاء مناخ أعمال موات لهذه الأخيرة.

يتمثل هدف هذه الورقة البحثية في مناقشة الإشكالية الآتية: هل وجود جاذبية ضريبية جيدة يؤدي دائماً إلى وجود

مناخ أعمال جيد (جاذبية عامة جيدة) أيضاً؟

ولهذا الغرض، سوف نتعرض أولاً إلى الترتيب الدولي و

الإفريقي للجاذبية الضريبية للجزائر، ثم نتطرق إلى ترتيبها

من حيث مناخ الأعمال، وفي الأخير سوف نناقش العلاقة

الموجودة بين الجاذبية الضريبية وجاذبية مناخ الأعمال .

الكلمات المفتاحية: الجاذبية الضريبية، جاذبية مناخ

الأعمال، الجزائر

Introduction

Un secteur privé florissant contribue à promouvoir une économie en expansion et plus diversifiée, car il permet à de nouvelles entreprises d'investir, de créer des emplois et de développer leurs activités, ce secteur est la principale source des recettes fiscales nécessaires pour financer les dépenses publics.

Les pouvoirs publics jouent à cet égard un rôle crucial car ils apportent une dynamique au cadre des entreprises en instaurant un climat favorable aux affaires.

En l'absence de règles judicieuses uniformément appliquées, les entrepreneurs ont plus de difficultés à créer et à développer des petites et moyennes entreprises, qui sont pourtant des outils de croissance et de création d'emplois dans la plupart des économies du monde.

Doing Business 2015 est le 12^{ème} d'une série de rapports annuels étudiant les réglementations applicables aux entreprises du secteur privé, et notamment aux petites et moyennes entreprises.

Selon ce rapport, l'Algérie a été mal noté sur le climat des affaires (154^e sur 189), un facteur bloquant et dont se plaignent beaucoup les chefs d'entreprise, qu'ils soient algériens ou étrangers. Il est vrai que des efforts ont été faits pour améliorer l'environnement des affaires, mais le problème reste entier ou presque. Et les chiffres sont têtus.

Cette étude estime que l'Algérie taxe très lourdement ses PME, et ce, avec un taux d'imposition de 72.7%, ce dernier figure parmi les plus élevés en Afrique et dans le monde arabe et où l'entreprise passe en moyenne 451 heures pour remplir ses obligations fiscales.

Le FMI note que les pays en développement appliquent souvent des dispositifs d'incitation fiscale qui ne réussissent pas nécessairement à augmenter l'investissement s'ils ne sont pas bien coordonnés avec d'autres politiques visant à améliorer le contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités, telles que les politiques d'amélioration des infrastructures ou d'éducation.

Dans cette optique, l'objectif de notre recherche est de répondre à la problématique suivante :

Est ce qu'une bonne attractivité fiscale rime toujours avec une bonne attractivité globale ?

Pour discuter la problématique précédente, notre travail s'articulera en trois parties ; la première consiste à éclaircir la notion d'attractivité et procéder aux différents classements de l'attractivité fiscale de l'Algérie au niveau maghrébin, africain et dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord puis d'examiner le classement de l'Algérie au niveau du climat des affaires et en fin discuter la relation attractivité globale, attractivité fiscale.

1* Algérie et attractivité fiscale

Avant d'examiner l'attractivité fiscale de l'Algérie, il convient tout d'abord d'éclaircir brièvement la notion d'attractivité en elle-même.

Encore pratiquement absente du vocabulaire des économistes à la fin des années 1980, la notion d'attractivité a suscité au cours des 15 dernières années un intérêt de plus en plus marqué, au point de constituer aujourd'hui l'un des thèmes centraux des débats de politique économique.

On peut définir l'attractivité comme¹ «la capacité pour un territoire d'offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur leur territoire plutôt que sur un autre», elle « correspond aussi à sa capacité à attirer et à retenir des activités nouvelles et des facteurs de production ; La fiscalité locale et les exonérations liées constituent un élément parmi d'autres au sein des politiques d'attractivité des territoires pour les entreprises»².

L'Algérie figure en bas d'un classement mondial. Il s'agit du rapport « Paying Taxes »³ réalisé par la Banque mondiale dont l'objet est de mesurer la complexité fiscale pour les entreprises à travers 189 pays dans le monde en évoluant trois principaux indicateurs : la pression fiscale totale effectivement supportée par les entreprises (ensemble des impôts et taxes payés par une entreprise exprimé en % du bénéfice avant imposition), le temps nécessaire aux entreprises pour satisfaire à toutes les demandes en matière fiscale, et finalement le nombre de paiements à réaliser.

Cette étude qui vient de paraître, l'Algérie a perdu deux places en un an pour s'établir à moins de 9 positions du pays qui clôture le classement. Elle occupe désormais le 176e rang, loin derrière le Maroc (66^e), la Tunisie (82^e) ou encore l'Irak (52^e), l'Egypte (149^e), la Libye (157^e) et le Mali (145^e).

Le peloton de tête reste quasiment inchangé par rapport à 2014 : le Qatar et les Emirats Arabes Unis - deux pays qui ne taxent pas les bénéficiaires - se partagent la première place, suivi par l'Arabie Saoudite, la Chine et Singapour. A l'inverse, en queue de classement, se placent le Tchad (186e), Mauritanie (187e), le Venezuela (188e) et la Bolivie (189e).

Donc **au niveau maghrébin** le Maroc est le pays le mieux classé (66e) suivi de la Tunisie (82^e) puis l'Algérie qui est la dernière, même au niveau international (à la 9 position du pays qui clôture le classement). Il est important de souligner que le Maroc a gagné 12 places par rapport au classement de 2014 (voir tab1).

En matière de pression fiscale totale⁴, l'Algérie affiche un taux de 72,7%, contre 49,3% au Maroc et 62,4% en Tunisie.

A titre d'exemple ce taux est de 11,3% au Qatar, 12,8% au Koweït, 13,5% au Bahreïn, 14,8% en Zambie 13,6% au Lesotho, 31,5% en Libye, 45% en Egypte, ce même taux d'imposition s'élève par ailleurs à 15,3% au Kosovo, 26% au Danemark, 31,4% en Indonésie, 35,8% en Afghanistan, 40,1% en Turquie, 48,9% en Russie, 49,9% en Grèce, 51,3% au Japon, 58,2% en Espagne et 66,6% en France.

Tab1 : Comparaison de l'attractivité fiscale Algérie/Tunisie/Maroc (2014-2015) et quelques pays de la région MENA*

	Class-2014	Class-2015	Total tax rate	Profit tax	Labour tax	Other tax
Algérie	174	176	72.7	6.6	30.6	35.5
Tunisie	60	82	62.4	15.4	25.5	21.8
Maroc	78	66	49.3	25.3	22.7	1.3
Egypte	148	149	45	16.7	23.9	4.4

Qatar	2	1	11.3	0.0	11.3	0.0
les Emirats Arabes Unis	1	2	14.8	0.0	14.1	0.7
l'Arabie Saoudite	3	3	14.5	2.1	12.4	0.0

* MENA : Moyen-Orient et Afrique du nord

Source : Rapport « paying taxes 2015 » de la banque mondiale .

Selon le même rapport, le temps nécessaire à une entreprise de taille moyenne pour se conformer à la réglementation fiscale est de 264 heures au niveau mondial. Une entreprise algérienne nécessite, quant à elle, 451 heures, contre 82 heures à Djibouti (1^{er} en Afrique), 144 heures en Tunisie, 180 heures au Soudan, 232 au Maroc et 270 heures au Mali et au Niger (voir tab2 ci-dessous).

Par ailleurs cette durée ne dépasse pas les 12 heures aux Emirats Arabes Unis, 41 au Qatar, 80 en Irlande, 137 heures en France, 131 heures au Canada et 175 heures aux Etats-Unis.

S'agissant du nombre de paiements que les entreprises doivent réaliser pour remplir leurs obligations fiscales, l'Algérie occupe la 11^e position en Afrique avec 27 paiements au total, contre seulement 3 en Arabie Saoudite, 4 au Qatar, 6 au Maroc, 8 en Tunisie, l'Algérie est donc toujours à la traîne.

Tab2 : Classement de l'Algérie selon le nombre de paiements et le temps nécessaire pour obligations fiscales entre 2014 et 2015

	Class-2014	Class-2015	nombre de paiements	temps nécessaire pour obligations fiscales
Algérie	174	176	27	451
Tunisie	60	82	8	144
Maroc	78	66	6	232
Egypte	148	149	29	392
Qatar	2	1	4	41
les Emirats Arabes Unis	1	1	3	12
l'Arabie Saoudite	3	3	3	64

* MENA : Moyen-Orient et Afrique du nord

Source : Rapport « paying taxes 2015 » de la banque mondiale .

2* Algérie et attractivité globale

Les détenteurs de fonds qui cherchent des opportunités d'investissements,, les exportateurs qui veulent s'attaquer à un nouveau marché, les d'entreprises qui, pour des raisons de rentabilité ont tous besoin de données sur le lieu ou elles veulent investir.

Les indicateurs d'appréciation du climat des affaires permettent, en fonction d'une série d'indices, de classer les pays ou les régions, du meilleur : c'est-à-dire un environnement qui facilite la création d'entreprises et permet d'investir sans contraintes, au plus mauvais ; un environnement contraignant où la bureaucratie fait loi et où l'instabilité politique et économique est omniprésente.

Il existe plusieurs institutions ⁵qui évaluent périodiquement le climat des affaires par pays, pour donner une idée sur les difficultés administratives, sur l'attractivité et la compétitivité de chaque environnement ciblé.

Depuis 2004 la Banque mondiale publie annuellement le Doing business. C'est un rapport incontournable sur le climat des affaires dans le monde, c'est une référence en la matière.

Doing Business 2015 est le 12ème d'une série de rapports annuels étudiant les réglementations applicables aux entreprises du secteur privé, et notamment aux petites et moyennes entreprises. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur 11 domaines de la réglementation des affaires pour 189 économies.

Il se base sur des études et des bases de données assez sérieuses et crédibles pour évaluer des critères, notamment :

- La création des entreprises
- L'octroi de permis de construire
- Le Raccordement à l'électricité
- Le transfert de propriété
- L'obtention de prêts
- La protection des investissements minoritaires
- Le paiement des impôts et taxes
- Le commerce transfrontalier
- L'exécution des contrats
- Le règlement de l'insolvabilité

Comme on peut le constater, ces indicateurs concernent de très près l'entreprise et surtout le créateur d'entreprise ou l'investisseur. Si les indicateurs d'un pays ne sont pas bons, le promoteur est informé sur les difficultés qui caractérisent l'environnement économique, politique et réglementaire de ce pays où il n'est pas intéressant d'investir.

D'après le tableau ci-dessous l'Algérie est classée 154ème pays sur 189 pays dans le monde, et a reculé ainsi d'1 position par rapport a 2014. Il est important de noter que ce recul a été observé au niveau presque de tous les indicateurs du rapport Doing business sauf pour l'indicateur concernant le raccordement de l'électricité. Ainsi au niveau de la création d'entreprise, paiement taxes et

impôts et l'obtention de prêts (OP) notre pays a reculé de 2 positions par rapport à 2014, au niveau de l'octroi de permis de construire(OPC) il a reculé de 5 positions, au niveau du transfert de propriété(TP) il a reculé de 1 position, au niveau de la protection des investisseurs minoritaires(PIM) de 9 positions, l'Algérie a reculé aussi de 3 positions en ce qui concerne le règlement de l'insolvabilité(RI) et rien n'a changé au niveau commerce transfrontalier(CT) et l'exécution des contrats(EC).

TAB3 : Classement de l'Algérie selon le climat des affaires/Domaines 2014/2015

DOMAINES	CLASSEMENT DB2015*	CLASSEMENT DB2014	VAR DANS LE CLASSEMENT
Création d'entreprise(CE)	141	139	-2
Octroi de permis de construire(OPC)	127	122	-5
Raccordement à l'électricité(RE)	147	150	+3
Transfert de propriété(TP)	157	156	-1
Obtention de prêts (OP)	171	169	-2
Protection des investisseurs Minoritaires(PIM)	132	123	-9
Païement taxes et impôts(PTI)	176	174	-2
Commerce transfrontalier(CT)	131	131	/
Exécution des contrats(EC)	120	120	/
Règlement de l'insolvabilité(RI)	97	94	-3
Facilité de faire des affaires(FFA)	154	153	-1

* DB :Doing business

Source : Rapport Doing business 2015 de la banque mondiale .

Au niveau maghrébin, la performance est affichée que par le Maroc qui est classé 71^{ème} en 2015 contre 87^{ème} en 2014, contrairement à l'Algérie et la Tunisie qui ont reculé dans le classement. L'Algérie est classée donc à la 154^{ème} place en 2015 reculant ainsi d'une place par rapport à 2014, quant à la Tunisie est classée à la 60^{ème} place en 2015 et 51^{ème} place en 2014 (recul de 8 position) ce qui implique la dégradation significative du climat des affaires.

Le Qatar lui aussi a reculé de 2 positions, l'Arabie saoudite de 23 positions

TAB 4 : Comparaison du climat des affaires Algérie/Tunisie/Maroc (2014-2015)
et quelques pays de la région MENA*

	Classement 2014	Classement 2015
Algérie	153	154 ↓

Tunisie	51	60	↓
Maroc	87	71	↑
Qatar	48	50	↓
les Emirats Arabes Unis	23	22	↑
L'Arabie saoudite	26	49	↓

* MENA : Moyen-Orient et Afrique du nord

Source : Rapport *Doing Business*, 2014 et 2015

Au niveau Africain⁶, l'Algérie n'occupe pas une bonne place dans le classement des pays africains les plus attractifs pour les investissements étrangers. Elle se fait devancer par des pays aux économies modestes, comme l'Ethiopie ou le Ghana. Les critères de classement, c'est la banque d'investissement sud-africaine Rand Merchant Bank qui les a établis. Ils concernent la taille du marché, le niveau du produit intérieur brut (PIB), la croissance économique, y compris les taux prévisionnels pour les cinq prochaines années, et un indice mesurant la qualité de l'environnement des investissements.

Selon des statistiques officielles, sur plus de 2 632 projets d'investissement retenus, seuls 17 sont des IDE (investissements directs étrangers). Ils correspondent à près de 1,8 milliard de dollars, soit 19% du total des investissements déclarés. Et se sont des partenaires traditionnels de l'Algérie qui investissent le plus : France, Chine, Turquie, Espagne... Mais en termes de valeurs, c'est la Turquie qui a investi le plus en Algérie avec 59 milliards de dinars, dont une grosse partie injectée dans le textile⁷.

Selon ce même classement des pays africains⁸ les plus attractifs pour les investisseurs étrangers, l'Algérie se place en huitième position au niveau africain et à la 67^{ème} position au plan international.

Ce rapport donc classe l'Algérie en dernière position au niveau de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du nord), derrière l'Égypte, la Tunisie et le Maroc. Contrairement à l'Algérie et l'Égypte qui font partie du top 10 des pays africains les plus attractifs pour les investisseurs étrangers, la Tunisie et le Maroc quant à eux figurent dans le top 5, en occupant respectivement la cinquième et quatrième place au niveau africain et la 50^{ème} au niveau mondial.

L'analyse des indices concernant l'Algérie semblent être peu favorables pour les investisseurs étrangers, notamment, en ce qui concerne le climat des affaires qui place l'Algérie en quatrième position, figurant ainsi dans la catégorie des pays pauvres ainsi que l'indice de croissance qui est inférieur à 5%, contrairement à la Tunisie, le Maroc et l'Égypte qui, selon leurs scores, encouragent l'amélioration de leur environnement économique au profit de l'investisseur étranger.

L'Algérie compte tenu de son potentiel pourrait faire mieux en termes d'attractivité des investissements sur un continent qui reste dominés par des pays connus, comme l'Afrique du Sud et le Nigeria. Dans le classement en question, l'Afrique du Sud reste la destination phare des investisseurs en Afrique.

Le Nigeria arrive en deuxième position. Viennent ensuite le Ghana, le Maroc, la Tunisie, l’Egypte, l’Ethiopie, l’Algérie et le Rwanda. La Tanzanie complète le Top 10.

3* Attractivité fiscale, attractivité globale

L’Algérie est toujours en queue de classement même dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du nord), elle est classée 16 éme après Emirats arabes unis, l’Arabie saoudite, le Qatar, Bahreïn, Tunisie, Oman, Maroc, Koweït, Malte, Liban, Egypte, Jordanie, Iran, Yémen et Gaza.

Par le biais du tableau 5, et en effectuant des comparaisons entre les deux colonnes : facilité de faire des affaires et paiement des taxes et impôts, on remarque par exemple que :

Le Qatar est classé premier au niveau de l’attractivité fiscale mais 3éme au niveau de l’attractivité globale dans la région du MENA , et il est classé 50éme à l’échelle des 189 pays concernés par le rapport du Doing business. Même remarque pour les Emirats arabes unis et l’Arabie saoudite qui eux aussi sont tête de liste selon l’attractivité fiscale mais occupent les positions 22 et 49 éme au niveau du climat des affaires à l’échelle des 189 pays concernés toujours par le rapport du Doing business.

En ce qui concerne l’Algérie, elle est meilleure en terme de l’attractivité globale ou elle est classée 16éme au niveau MENA et 154eme par rapport aux pays concernés par l’étude Doing business par rapport a son attractivité fiscale ou elle est mal classée 20éme dans la région MENA et 176éme au niveau général.

Même constat pour la Tunisie qui est classée 5éme au niveau de l’attractivité globale au niveau du MENA mais 14émé au niveau fiscale dans la même région.

Les comparaisons ci-dessus(tab5) nous permettent de conclure qu’il n’existe pas de relation claire entre l’attractivité fiscale et l’attractivité globale , c'est-à-dire qu’être bon au niveau fiscal ,ne veut pas dire être bon automatiquement au niveau de l’attractivité globale.

TAB5 : Comparaison Algérie / région MENA selon climat des affaires y compris le paiement des taxes et impôts.

	Class (FFA)	Clas s- filtré	(C E)*	(OPC	(RE)	(TP)	(OP)	(PI M)	(PTI)	(CT)	(E C)	(RI)
Emirat s arabes unis	22	1	2	1	1	1	3	1	1	1	12	6
Arabie saoudite	49	2	8	4	2	4	1	4	3	10	8	17

Qatar	50	3	7	5	5	5	12	9	1	8	5	1
Bahreïn	53	4	11	2	9	2	5	7	4	9	13	5
Tunisie	60	5	6	9	4	8	7	5	14	4	2	2
Oman	66	6	10	6	11	3	7	9	5	7	15	8
Maroc	71	7	1	7	13	15	5	9	12	2	3	9
Koweït	86	8	17	10	14	7	7	1	6	13	16	11
Malte	94	9	12	11	17	9	14	3	7	3	7	4
Liban	104	10	9	16	7	12	7	8	8	11	9	12
Egypte	112	11	4	14	15	10	1	13	18	12	18	10
Jordanie	117	12	5	12	6	13	16	16	9	5	10	14
Iran	130	13	3	17	16	19	3	16	16	19	1	13
Yémen	137	14	13	8	18	6	18	18	17	16	4	16
Cis Jordanie et Gaza	143	15	19	18	12	11	7	14	10	14	6	18
Algérie	154	16	14	13	19	18	14	12	20	15	11	7
Djibouti	155	17	20	15	20	17	16	18	13	6	19	3
Iraq	156	18	15	3	3	14	16	15	11	20	17	17
Syrie	175	19	18	19	10	16	13	5	15	18	20	15
Libye	188	20	16	19	8	20	18	20	19	17	14	18

Source : Rapport Doing business 2015 de la banque mondiale

* : les abréviations utilisées dans ce tableau sont expliquées dans le tableau3.

L'attractivité ne se limite pas au seul horizon fiscal, l'attractivité globale est plus importante, « à ce sujet la France est mieux placée, car avec un taux de prélèvement obligatoire d'environ 45 %, et si on suit les théories édictées, il ne devrait y avoir aucune entreprise en France ! or l'attractivité ne se résume pas à une fiscalité minimale, il faut opposer cette dernière à l'attractivité globale du territoire qui résulte d'un environnement de qualité : système éducatif performant, main d'œuvre qualifiée, système de santé reconnu, infrastructures publiques, système d'aides publiques... Cette attractivité réelle est bel et bien un atout que les prélèvements obligatoires contribuent à financer et à entretenir »⁹. Ce constat est bien illustré dans le tableau 6, pour des pays mal classés au niveau fiscale tels que la France, l'Italie ou l'Allemagne, ils sont mieux positionnés au niveau globale, le contraire est aussi vrai.

A titre d'exemple la France occupe la place 95 par rapport au paiement des taxes et impôts et grimpe à la position 31 au niveau du climat des affaires.

TAB 6 : Comparaison du climat des affaires France/quelques pays OCDE

	Classement climat des affaires 2015	Classement paiement des taxes et impôts 2015
France	31	95
Allemagne	14	68
Irlande	13	6
Grande Bretagne	8	16
Italie	56	141
Canada	16	9

Source : Rapport *Doing Business* 2015 de la banque mondiale.

Les économies africaines se sont engagées dans une concurrence féroce en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés afin d'attirer les investissements étrangers. Le FMI¹⁰ note que les pays en développement appliquent souvent des dispositifs d'incitation fiscale qui ne réussissent pas nécessairement à augmenter l'investissement s'ils ne sont pas bien coordonnés avec d'autres politiques visant à améliorer le contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités, telles que les politiques d'amélioration des infrastructures ou d'éducation.

« Ce n'est que dans une moindre mesure que les entreprises prennent en compte les aides et prestations offertes par les collectivités territoriales en vue de la création ou de l'implantation d'entreprises et, le cas échéant, des régimes d'exonération fiscale dont elles peuvent bénéficier, par exemple dans le cadre d'un zonage ou de l'exonération de certaines activités. C'est pourquoi le Conseil des prélèvements obligatoires de France invite l'État et les collectivités territoriales à évaluer régulièrement la pertinence et le coût des différents mécanismes d'exonération, dont l'utilité ne semble pas toujours avérée »¹¹.

Le débat sur l'influence de la taxation locale des entreprises sur le développement économique local demeure donc largement ouvert¹².

CONCLUSION

A travers cette recherche, nous arrivons à la conclusion principale suivante : l'Algérie appartient aux pays dont les résultats sont inférieurs à leur potentiel ; ces pays là n'utilisent pas pleinement leur potentiel d'attractivité. Ils ont un indice d'entrées potentielles élevé, mais des entrées effectives faibles en termes d'investissement direct.

L'Algérie est l'un des pays où le taux d'imposition est le plus élevé au niveau maghrébin, Africain et dans le monde arabe et même dans le monde (176^{ème}) avec un taux de 72,7%, le temps nécessaire à une entreprise algérienne de taille moyenne pour se conformer à la réglementation fiscale est de 451 heures (264 heures au niveau mondial), s'agissant du nombre de paiements que les entreprises doivent réaliser pour remplir leurs obligations fiscales, l'Algérie occupe la 11^e position en Afrique avec 27 paiements au total.

Au niveau du climat des affaires, l'Algérie est toujours à la traîne, 154^{ème} place en 2015 reculant ainsi d'une place par rapport à 2014, loin derrière la Tunisie (60^{ème} en 2015) et le Maroc (71^{ème} en 2015), notons tous de même que ce dernier est meilleur par rapport à l'attractivité fiscale du pays.

Les différents classements et comparaisons effectués dans cette recherche nous permettent de conclure qu'il n'existe pas de relation claire entre l'attractivité fiscale et l'attractivité globale, c'est-à-dire qu'être bon au niveau fiscal ne signifie pas être bon automatiquement au niveau de l'attractivité globale(le cas du Qatar), le contraire est aussi valable.

Par ailleurs, les dispositifs d'incitation fiscale ne réussissent pas nécessairement à augmenter l'investissement s'ils ne sont pas bien coordonnés avec d'autres politiques visant à améliorer le contexte dans lequel les entreprises exercent leurs activités.

En guise de recommandations, on peut insister sur :

- La promotion et le développement des pme ou des investissements sont conditionnés par le développement du climat des affaires algérien globale, c'est-à-dire l'amélioration des infrastructures, la qualification de la main-d'œuvre, la stabilité macroéconomique, la bonne gouvernance
- Les autorités publiques doivent évaluer régulièrement la pertinence et le coût des différents mécanismes d'exonération, car leurs utilités ne semblent pas toujours avérées.

1 Fabrice Hatem : « Attractivité : de quoi parlons-nous ? » ; revue pouvoirs locaux, n61, 2^{ème} trimestre 2004. P1

2 Conseil des prélèvements obligatoires Fiscalité locale et entreprises - mai 2014, p122
<http://www.ccomptes.fr/index.php/Nos-activites/Conseil-des-prelevements-obligatoires-CPO>

3 Rapport « Payins taxes 2015 » de la banque mondiale ; www.pwc.com

4 idem

5 La Banque mondiale, le FMI, le Forum économique de Davos , le IIMD de Lausanne, le Forum des chefs d'entreprises algériennes, l'Observatoire européen des réformes nous fournissent annuellement ou trimestriellement des rapports sur le climat des affaires .

6 La méthode d'évaluation du climat des affaires par la Banque mondiale a été critiquée par des participants lors de la Conférence nationale sur le développement économique, appelant à sa révision afin de mieux refléter les efforts de l'Algérie en la matière, dans : www.radioalgerie.dz; 05/11/2014, 16 :31.

7 www.reporters.dz; « Investissements directs étrangers en Afrique: L'Algérie mal classée plombée par le climat des affaires » écrit par Farid Messaoud, 18 aout 2015.

8 www.reflexionsdz.net; « Les 10 pays africains les plus attractifs pour les investisseurs, selon Rank Merchant Bank » ; Le 17 aout 2015.

9 [Solidaires finances publiques.fr /gen/cp/dp/attractivite.pdf](http://Solidaires finances publiques.fr/gen/cp/dp/attractivite.pdf) ; « Attractivité fiscale, non ! Attractivité globale oui ! », p2 , 14 octobre 2015.

10 www.oecd.org/fr , Pfister Mike : « Une fiscalité orientée vers l'investissement et le développement : Aperçu de quelques enjeux de politique fiscale en Afrique » p13 dans le cadre :Initiative NEPAD-OCDE pour L'Investissement en Afrique.

11 <http://www.ccomptes.fr/index.php/Nos-activites/Conseil-des-prelevements-obligatoires-CPO> Conseil des prélèvements obligatoires : Fiscalité locale et entreprises - mai 2014, p135

12 GILBERT Guy, Fiscalité locale : une grille de lecture économique, Agence Française de développement, document de travail n°87, septembre 2009 dans Conseil des prélèvements obligatoires : Fiscalité locale et entreprises - mai 2014,p113.